



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
sur les communes de SAINTE-VERTU
et de POILLY-SUR-SEREIN**

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 26 octobre 2019, l'**enquête publique** relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Champs DENDOBRIUM (SOLVÉO Énergie) en vue d'exploiter un parc éolien « Les Moulins du Serein » sur le territoire des communes de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, ouverte du 21 octobre 2019 au 23 novembre 2019, **est prolongée d'une durée de dix jours, soit jusqu'au mardi 3 décembre 2019 (23 h).**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier complet en mairies de Sainte-Vertu et de Poilly-sur-Serein, ainsi qu'en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations et propositions formulées devront être consignées ou annexées sur le registre ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1684>
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-1684@registre-dematerialise.fr
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Poilly-sur-Serein, siège de l'enquête.

Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral initial d'ouverture d'enquête publique du 26 septembre 2019 et l'avis d'ouverture d'enquête au public précédent, le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de SAINTE-VERTU :

- **le samedi 30 novembre 2019 de 16 h à 19 h.**

Par ailleurs, une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée le **mercredi 13 novembre 2019 de 18 h à 21 h à la salle des fêtes de Poilly-sur-Serein.**

Le présent avis sera également disponible sur le site Internet de la préfecture : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement .